

Document de position de l'UICN pour la COP29 de la CCNUCC

Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques

Vingt-neuvième session de la Conférence des Parties (COP29)
11-22 novembre 2024, Bakou, Azerbaïdjan

La COP29 de la CCNUCC se tiendra à Bakou, Azerbaïdjan, du 11 au 22 novembre 2024. Elle se déroulera dans un contexte de records de températures et de phénomènes météorologiques extrêmes sans précédent (vagues de chaleur, tempêtes, inondations et sécheresses) ayant causé des ravages et des dévastations sur toute la planète, avec des pertes et des dommages croissants pour les personnes et la nature.

Il est crucial que la COP29 soit une COP à haute ambition et à fort impact. Alors que les Parties se réunissent à Bakou, il est urgent d'accélérer les progrès dans tous les piliers de l'Accord de Paris, et en particulier la finance, en s'inspirant des dernières données scientifiques et en s'appuyant sur les résultats du premier bilan mondial historique conclu l'année dernière.

Dans ce contexte, l'UICN souhaite mettre l'accent sur **10 messages principaux** :

1. Les récents dépassements du seuil de hausse des températures de 1,5°C constituent un avertissement alarmant d'un monde dangereusement proche du dépassement de cette limite convenue à long terme. ***L'UICN exhorte les Parties à augmenter considérablement leur ambition en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), à combler l'écart de mise en œuvre existant et à commencer immédiatement à éliminer tous les combustibles fossiles de manière juste, ordonnée et équitable afin d'éviter que le seuil de hausse des températures de 1,5°C ne soit dépassé de manière permanente.***
 - L'analyse la plus récente montre que la mise en œuvre des Contributions déterminées au niveau national (CDN) actuelles ne réduira les émissions que de 2% en moyenne par rapport aux niveaux de 2019 d'ici 2030, en comparaison avec les 43% nécessaires pour limiter le réchauffement climatique à 1,5°C ([UNFCCC 2023](#), [GIEC AR6](#)). La mise en œuvre de mesures d'atténuation précoces et ambitieuses permettra que moins de limites d'adaptation dures ou souples ne soient atteintes, réduira les risques de franchissement de seuils critiques et de déclenchement de points de basculement, et minimisera les pertes et dommages permanents ([AGR 2023](#), [Wunderling et al 2023](#), [McKay et al 2022](#)).
2. Notant que le prochain cycle de Contributions déterminées au niveau national (CDN) devant être communiqué par les Parties d'ici le 10 février 2025 sera le document de politique climatique le plus important produit à ce jour au cours de ce siècle, ***l'UICN appelle toutes les Parties à veiller à ce que leurs nouvelles CDN soient à l'échelle de leurs plus hautes ambitions, pleinement alignées sur l'objectif de 1,5°C et ancrées, si possible, dans la législation et les cadres réglementaires nationaux.***
 - L'UICN rappelle à toutes les Parties que l'article 4.3 de l'Accord de Paris exige que leurs CDN 2025 représentent une *progression* par rapport à leurs CDN actuelles et reflètent leur *plus haute ambition possible*. Toutes les Parties devraient s'efforcer d'inclure dans leurs CDN 2025 des objectifs ambitieux de réduction des émissions à l'échelle de toute l'économie et à l'échéance de 2035, qui couvrent tous les gaz à effet de serre, secteurs et catégories, soient alignés sur une limitation du réchauffement climatique à 1,5°C et soient guidés par les dernières données scientifiques, tout en tenant compte des différentes situations nationales.

Pour plus d'informations, merci de contacter :

Stewart Maginnis
Directeur général adjoint
(Programme)
Siège de l'UICN
stewart.maginnis@iucn.org

Sandeep Sengupta
Responsable des politiques
mondiales sur les
changements climatiques
Siège de l'UICN
sandeep.sengupta@iucn.org

Siège mondial de l'UICN
Rue Mauverney 28
1196 Gland
Suisse
Tél : +41 22 999 0000
Fax : +41 22 999 0002
mail@iucn.org
www.iucn.org

3. L'UICN appelle toutes les Parties à renforcer leurs efforts nationaux d'adaptation en vue de mettre en œuvre des actions d'adaptation à long terme et transformatives, et garantir ainsi la réalisation en temps opportun de tous les objectifs pour 2030 convenus dans le Cadre des Émirats arabes unis pour la résilience climatique mondiale.

- L'UICN encourage également les Parties qui ne l'ont pas encore fait à mettre en place leurs Plans nationaux d'adaptation (PNA) d'ici 2025, et à refléter également leurs politiques et priorités en matière d'adaptation, le cas échéant, dans leurs nouvelles CDN. L'UICN note en particulier que l'un des objectifs 2030 convenus dans le *Cadre des Émirats arabes unis pour la résilience climatique mondiale* se concentre sur « la réduction des impacts climatiques sur les écosystèmes et la biodiversité et l'accélération de l'utilisation de l'adaptation écosystémique et des solutions fondées sur la nature »¹. Ces éléments devraient être pleinement intégrés dans les PNA et les CDN.

4. L'UICN appelle toutes les Parties à établir lors de la COP29 un nouvel objectif chiffré collectif ambitieux (NCQG, selon ses sigles en anglais) concernant la mobilisation du financement climatique, qui augmente le financement concessionnel et sous forme de dons pour les pays en développement, utilise une grande variété de sources de financement et accorde une priorité aux besoins des plus vulnérables.

- La finance reste au cœur de la réalisation de tous les objectifs climatiques. Le NCQG doit être adapté à l'urgence et à l'ampleur du défi, couvrir l'ensemble du spectre de l'atténuation, de l'adaptation et des pertes et dommages, et tenir pleinement compte des besoins et priorités des pays en développement Parties, en particulier des communautés et des écosystèmes vulnérables. Cela doit également s'accompagner d'une réalisation complète et en temps opportun de l'objectif de financement climatique de 100 milliards de dollars par an précédemment convenu jusqu'en 2025, comme souligné dans le premier bilan mondial.

- Notant que les flux de financement de l'adaptation vers les pays en développement sont actuellement 10 à 18 fois inférieurs aux besoins estimés ([AGR 2023](#)), le NCQG devrait permettre une augmentation rapide et substantielle du financement de l'adaptation, en s'appuyant sur les décisions précédentes de la CMA², afin de parvenir à un équilibre entre le financement de l'atténuation et de l'adaptation, comme le prévoit l'Accord de Paris. Le NCQG devrait également canaliser de manière transparente un plus grand financement climatique par le biais des entités opérationnelles multilatérales au service du mécanisme financier de la CCNUCC et de l'Accord de Paris, en veillant à ce que celles-ci disposent de toutes les ressources et fonctionnent de manière bien alignée et se soutiennent mutuellement pour répondre efficacement aux besoins de financement climatique des pays en développement.

- L'UICN souligne la nécessité d'un plus grand financement climatique vers des solutions fondées sur la nature à haute intégrité pour l'adaptation et l'atténuation et, en particulier, pour que des fonds considérablement accrus soient plus facilement et directement accessibles aux peuples autochtones et aux communautés locales, notant que ces derniers sont actuellement les gardiens et administrateurs des écosystèmes les plus intacts du monde, y compris plus d'un tiers du carbone irrécupérable restant dans le monde, mais qu'ils ont reçu moins de l'équivalent de 1% du financement climatique à ce jour ([Noon et al 2022](#), [CI et IUCN 2023](#), [RFN 2021](#)).

5. L'UICN exhorte toutes les Parties à inclure des objectifs concrets et quantifiés concernant les solutions fondées sur la nature et les approches écosystémiques dans leurs prochaines CDN, et à les rendre aussi ambitieux que possible en vue de maximiser les avantages à la fois en termes d'atténuation et d'adaptation et de conservation de la biodiversité.

- L'importance vitale de la nature et des écosystèmes pour une action climatique efficace et durable, et donc l'urgence d'aborder les crises interdépendantes du climat et de la biodiversité de manière globale et synergique, a été reconnue à plusieurs reprises par les Parties dans de récentes décisions de la COP/CMA

¹ [Décision 1/CMA.5](#), paragraphe 63(d) et [Décision 2/CMA.5](#), paragraphe 9(d).

² [Décision 1/CMA.3](#), paragraphe 18 et [Décision 1/CMA.5](#), paragraphes 86 et 100.

- de la CCNUCC³. Les dernières analyses montrent que si de nombreux pays ont inclus des solutions fondées sur la nature à des degrés divers dans leurs CDN à ce jour, il reste encore beaucoup à faire pour les renforcer ([Partenariat CDN/GIZ 2024](#)). En particulier, les nouvelles CDN doivent refléter les résultats du premier bilan mondial, qui a notamment souligné l'importance de redoubler d'efforts pour enrayer et inverser la déforestation et la dégradation des forêts d'ici 2030 et de conserver la biodiversité conformément au Cadre mondial de biodiversité de Kunming-Montréal⁴.
- Un nouveau *Guide pour l'inclusion de la nature dans les CDN* (à paraître) codéveloppé par l'UICN dans le cadre de la coalition Nature4Climate propose des recommandations actualisées sur la manière dont les Parties peuvent intégrer efficacement et de manière appropriée des solutions basées sur la nature dans leurs CDN 2025. En outre, le *Standard mondial de l'UICN pour les Solutions fondées sur la nature* fournit un cadre opérationnel concret pour soutenir la mise en œuvre à haute intégrité de ces solutions importantes sur le terrain, que les Parties sont encouragées à refléter dans leurs nouvelles CDN. L'UICN invite également les Parties à rejoindre le *Partenariat ENACT sur les solutions fondées sur la nature* pour faire progresser la collaboration et le partage des meilleures pratiques et expériences sur le sujet.
 - L'UICN se félicite de la « *Feuille de route pour la mission 1,5* » lancée l'année dernière sous la direction de la troïka des présidences de la COP des Émirats arabes unis, de l'Azerbaïdjan et du Brésil afin d'améliorer considérablement l'environnement international propice pour stimuler les ambitions lors du prochain cycle de CDN. L'UICN souligne l'importance d'intégrer fortement le rôle de la nature et son inclusion dans cette importante mission, et se tient prête à soutenir la troïka des présidences de la COP dans cet effort.
 - Notant que les Parties envisageront des orientations supplémentaires concernant les caractéristiques des CDN lors de la COP29/CMA6⁵, l'UICN souligne que cela offre une occasion concrète d'intégrer systématiquement des considérations de biodiversité et d'intégrité des écosystèmes dans les caractéristiques de conception de base requises pour toute CDN future. Cela contribuera à assurer l'intégrité de tous les écosystèmes et la protection de la biodiversité lors de la mise en œuvre de mesures de lutte contre les changements climatiques, comme explicitement demandé par l'Accord de Paris. Par exemple, une caractéristique concrète pourrait être : « *Les objectifs des CDN et les mesures pour les mettre en œuvre doivent/devraient compléter et être cohérents avec les objectifs des conventions et accords nationaux et internationaux pertinents en matière de conservation de la nature et biodiversité et leur utilisation durable* ».
6. Notant le soutien mutuel des programmes de travail sur le climat et la nature, ainsi que la nécessité de préserver la nature lors de la transition énergétique, ***l'UICN appelle les Parties à intégrer systématiquement le rôle et la contribution de la nature dans tous les programmes de travail, processus, cadres et dispositions en matière de rapports pertinents de la CCNUCC soutenant actuellement la mise en œuvre de l'Accord de Paris.***
- Dans le cadre du *Programme de travail de Charm el-Cheikh sur l'ambition et la mise en œuvre des mesures d'atténuation (MWP, selon ses sigles en anglais)*, les Parties sont invitées à organiser une session dédiée en 2025 pour discuter de la manière dont les écosystèmes et les solutions fondées sur la nature peuvent contribuer à atteindre l'objectif de température de l'Accord de Paris et comment ils peuvent également être affectés négativement par les mesures d'atténuation dans d'autres secteurs⁶.
 - Dans le cadre du *Travail conjoint de Charm el-Cheikh sur la mise en œuvre de l'action climatique pour l'agriculture et la sécurité alimentaire*, les Parties pourraient demander des ateliers de session visant à promouvoir la gestion intégrée des ressources naturelles dans les systèmes agricoles et alimentaires afin de maximiser les avantages à la fois en termes de climat et de biodiversité.

³ Voir, par exemple, la [Décision 1/CP.25](#) (paragraphe 15), la [Décision 1/CP.26](#) (préambule et paragraphe 21), la [Décision 1/CP.27](#) (paragraphe 1 et 18) et la [Décision 1/CMA.5](#) (préambule et paragraphe 33).

⁴ [Décision 1/CMA.5](#), paragraphe 33.

⁵ En application de la [Décision 4/CMA.1](#) (paragraphe 20).

⁶ Conformément à la [Décision 1/CMA.5](#) (paragraphe 33 et 186).

- Notant que les Parties sont tenues de soumettre leurs tout premiers *Rapports biennaux sur la transparence (RBT)* d'ici fin 2024⁷, impliquant de partager des informations sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre et la réalisation de leurs CDN à ce jour, cela leur offre une occasion concrète de présenter leurs résultats en matière de mise en œuvre de solutions fondées sur la nature pour l'adaptation et l'atténuation, ainsi que dans la lutte conjointe contre les crises du climat et de la biodiversité.

7. L'UICN exhorte les Parties à assurer les plus hauts niveaux d'intégrité environnementale et écosystémique dans la mise en œuvre de l'article 6 de l'Accord de Paris, et à maintenir de solides garanties écologiques et sociales, en particulier dans l'utilisation de tous les puits et absorptions basés sur la nature, y compris pour prévenir tout impact négatif sur la stabilité des réservoirs de carbone basés sur les écosystèmes.

- Les méthodologies et outils développés pour guider les absorptions en vertu de l'article 6.4 doivent intégrer de solides garanties pour assurer la permanence/non-réversibilité, l'absence de fuites, l'intégrité des écosystèmes et de l'environnement, et la protection des droits et intérêts des peuples autochtones et des communautés locales. Une publication récente de l'UICN peut servir de ressource à cet effet : « *Climate mitigation and biodiversity conservation: A review of progress and key issues in global carbon markets and potential impacts on ecosystems* » (Atténuation du climat et conservation de la biodiversité : un examen des progrès et problèmes clés des marchés mondiaux du carbone et de leurs impacts potentiels sur les écosystèmes, [Shah et al 2024](#)).
- L'UICN souligne que l'utilisation d'options fondées sur la nature dans le cadre de l'article 6 ne peut être justifiée que si de telles actions améliorent, et ne diminuent pas, l'atténuation globale des émissions mondiales et ne causent aucun préjudice écologique et social. En outre, toute utilisation explicite de solutions fondées sur la nature dans le cadre de l'article 6 devrait nécessiter l'application obligatoire du *Standard mondial de l'UICN pour les Solutions fondées sur la nature*.

8. Notant que les COP des trois Conventions de Rio sont convoquées en 2024, l'UICN exhorte les présidences des COP de la CCNUCC, de la CDB et de la CNULCD (Azerbaïdjan, Colombie et Arabie saoudite) ainsi que les secrétariats respectifs de ces conventions à identifier et à promouvoir conjointement des actions concrètes visant à renforcer la collaboration entre les conventions, créer des synergies et relever efficacement les défis interdépendants des changements climatiques, de la perte de biodiversité et de la dégradation des terres. À l'horizon 2025, l'UICN appelle également la future présidence brésilienne de la COP à faire du « Climat et de la nature » un thème central de la COP30 de la CCNUCC à Belém.

- Il existe des opportunités concrètes de renforcer considérablement les liens opérationnels entre les trois Conventions de Rio, en particulier aux niveaux régional et national. Il pourrait s'agir, par exemple, d'explorer et de mandater des programmes de travail conjoints, des cadres communs d'établissement de rapports et une coordination et un alignement plus étroits dans la préparation des principaux instruments nationaux dans le cadre de chacun de ces processus, c'est-à-dire entre les Stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité (SPANB) de la Convention sur la diversité biologique (CDB), les objectifs de Neutralité en matière de dégradation des terres (NDT) de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CNULCD) et les CDN de l'Accord de Paris/CCNUCC. L'UICN soutient également la création de synergies plus fortes avec d'autres accords et processus multilatéraux pertinents en matière d'environnement.

9. L'UICN exhorte vivement les Parties à promouvoir et à mettre en œuvre des politiques et des actions climatiques inclusives, justes et équitables, qui intègrent les priorités, les préoccupations, les besoins et les droits fondamentaux des plus vulnérables, et en particulier des peuples autochtones, des femmes, des jeunes et des enfants, et à assurer leur participation pleine et significative à tous les processus de la CCNUCC.

- L'UICN se réjouit de contribuer à l'examen final de la mise en œuvre du Programme de travail de Lima renforcé

⁷ Conformément à la [Décision 18/CMA.1](#), paragraphe 3.

- en matière de genre (LWPG, selon ses sigles en anglais) et de son Plan d'action en matière de genre lors de la COP29. Notant la pertinence continue des impacts sexospécifiques des changements climatiques et l'importance de la recherche d'un consensus, l'UICN appelle toutes les Parties à soutenir l'intégration de politiques et d'actions climatiques sensibles aux questions de genre à tous les niveaux de mise en œuvre de l'Accord de Paris. Il est également nécessaire de construire des systèmes robustes pouvant permettre un suivi désagrégé des vulnérabilités liées au climat et des inégalités qu'elles peuvent générer en matière de genre.
- L'UICN appelle toutes les Parties à la COP29 à soutenir l'adoption du projet de plan de travail de la Plateforme des communautés locales et peuples autochtones (LCIPP, selon ses sigles en anglais) de la CCNUCC pour 2025-2027, tel que préparé par son Groupe de travail de facilitation. L'UICN exhorte les Parties à soutenir la participation pleine et significative des peuples autochtones et des communautés locales à tous les processus pertinents de la CCNUCC, et à reconnaître et soutenir pleinement les droits et systèmes de connaissances autochtones et traditionnels, en particulier en ce qui concerne la gestion des ressources naturelles et des écosystèmes.
 - L'UICN souligne l'importance d'assurer l'équité inter- et intragénérationnelle à l'heure de s'attaquer aux crises interdépendantes du climat et de la biodiversité. Elle souligne en particulier l'importance d'encourager l'engagement des citoyens et d'intégrer équitablement les voix et préoccupations des jeunes et des enfants dans l'élaboration de politiques et la prise de décisions climatiques à tous les niveaux.
- 10. L'UICN appelle les secteurs privé et financier à établir, mettre en œuvre et divulguer de manière transparente des politiques et mesures corporatives ambitieuses, neutres en matière d'émissions de GES, positives pour la nature et socialement justes, et contribuant directement à l'objectif de 1,5°C ainsi qu'à la mise en œuvre efficace des CDN dans les juridictions dans lesquelles ils opèrent.**
- Malgré quelques bons exemples de leadership des entreprises, l'UICN reste préoccupée par le fait que les actions climatiques des entreprises aient toujours tendance à être construites autour de relations publiques plutôt que de se concentrer sur la fourniture de contributions tangibles et durables à des résultats nets zéro et positifs pour la nature. Cela augmente les risques d'écoblanchiment et de retard ou de réduction d'efforts véritables, ce que le monde ne peut plus se permettre. Des cadres réglementaires bien conçus et coordonnés aux niveaux national, régional et mondial peuvent aider à améliorer et à garantir la crédibilité et la responsabilité des engagements et des actions des entreprises et des investisseurs en matière de climat et de nature.